



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 3 août 2020, 19 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyane Forest, mairesse

Madame Sophie Racette, conseillère  
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller  
Monsieur Claude Mercier, conseiller  
Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Absence : Madame Isabelle Marsolais, conseillère  
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

---

#### **Résolution numéro 295-2020**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

#### **Résolution numéro 296-2020**

##### **Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2020**

---

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le procès-verbal du 6 juillet 2020 soit adopté tel que rédigé.

### **FINANCES**

#### **Résolution numéro 297-2020**

##### **Approbation de la liste des comptes du 26 juin au 23 juillet 2020**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Saint-Jacques, pour la période du 26 juin au 23 juillet 2020, soient définis comme suit :



## Municipalité de Saint-Jacques

Liste des comptes payés du 26 juin au 23 juillet 2020	253 732,41 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 6 juillet 2020	123 786,71 \$
Liste des comptes à payer en date du 23 juillet 2020	43 608,30 \$
<b>Total des déboursés pour la période du 26 juin au 23 juillet 2020</b>	<b>421 127,42 \$</b>

- QUE les déboursés d'une somme de 421 127,42 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

### **Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 29 juin au 23 juillet 2020**

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 29 juin au 23 juillet 2020 conformément au règlement de délégation en vigueur.

### **Finances au 23 juillet 2020**

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

<b>EN PLACEMENT</b>	<b>AU COMPTE COURANT</b>
1 409 468,30 \$	331 115,99\$

### **RAPPORTS DES COMITÉS**

#### **Rapport du comité « loisirs » du 24 février 2020**

Un compte rendu de la réunion du comité « loisirs » qui a eu lieu le 24 février 2020 est remis à tous les membres du conseil municipal.

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES**

#### **Dépôt de la liste des correspondances**

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de juillet 2020.

### **ADMINISTRATION**

#### **Résolution numéro 298-2020**

#### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 005-2020 – Règlement pour pourvoir au prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire entre les rues Laurin et des Mésanges**

Monsieur Michel Lachapelle, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 005-2020 pour pourvoir au prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire entre les rues Laurin et des Mésanges;



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

- Dépose le projet de règlement numéro 005-2020 pour pourvoir au prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire entre les rues Laurin et des Mésanges.

#### **Résolution numéro 299-2020**

#### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 004-2020 - Mise aux normes et rénovation**

---

Monsieur François Leblanc, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 004-2020 pour la mise aux normes et rénovation de la station de traitement des eaux usées ;
- Dépose le projet de règlement numéro 004-2020 pour la mise aux normes et rénovation de la station de traitement des eaux usées.

#### **Résolution numéro 300-2020**

#### **Engagement d'une ressource temporaire - Pour remplacement d'un congé de maladie**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a l'opportunité d'engager une ressource temporaire pour assurer le remplacement de l'employée #02-0016, présentement absente pour congé de maladie;

ATTENDU QUE madame Manon Aubin est disponible et intéressée par le remplacement temporaire au poste d'adjointe à la greffe;

ATTENDU QUE le salaire de madame Aubin sera de 25 \$ de l'heure et que l'horaire sera établi avec la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'engager madame Manon Aubin pour la durée du congé de maladie de l'employée #02-0016, à un taux horaire de 25 \$ de l'heure.

#### **Résolution numéro 301-2020**

#### **Abolition du poste de directeur(trice) des communications et des services de proximité Abolition du poste d'agent(e) aux communications et aux événements Création du poste de coordonnateur(trice) aux communications et aux événements**

---

ATTENDU QUE suite au départ de l'employée occupant le poste d'agent(e) aux communications et aux événements, la Municipalité de Saint-Jacques a donné le mandat à la firme *Alliance RH inc.* afin de procéder à une analyse organisationnelle du département;

ATTENDU QUE la conclusion de cette démarche (réorganisation du service) est l'abolition de deux postes et la création d'un nouveau poste :

#### **ABOLITION :**

- Directeur(trice) des communications et des services de proximité
- Agent(e) aux communications et aux événements



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

CRÉATION :

- Coordonnateur(trice) aux communications et aux événements

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la réorganisation proposée par la firme *Alliance RH inc.* pour le service des communications et des loisirs.

**Résolution numéro 302-2020**

**Départ de madame Julie Comtois du poste de directrice des communications et des services de proximité**

---

ATTENDU QUE	madame Julie Comtois occupait le poste de directrice des communications et des services de proximité;
ATTENDU QUE	le poste de directrice des communications et des services de proximité est aboli;
ATTENDU QUE	le poste de coordonnatrice des communications et événements a été offert à madame Comtois, le tout sans diminution de ses avantages salariaux;
ATTENDU QUE	madame Comtois a refusé le poste de coordonnatrice des communications et événements;
ATTENDU QUE	madame Comtois accepte d'occuper la fonction jusqu'à l'arrivée en poste de la nouvelle personne qui occupera le poste de coordonnatrice des communications et événements;
ATTENDU QU'	une entente de prime de départ est négociée avec madame Comtois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le départ de madame Comtois, le tout tel que spécifié dans l'entente de départ signée par madame Comtois et la directrice générale.

**Résolution numéro 303-2020**

**Honoraires professionnels à Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l.**

---

ATTENDU QU'	une facture d'une somme de 1 354,12 \$ (incluant les taxes) est reçue pour le dossier 12035/31 ;
ATTENDU QU'	une seconde facture d'une somme de 1 657,37 \$ (incluant les taxes) est reçue pour le dossier 12035/23 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les factures (386669 et 386818) et de verser la somme de 3 011,49 \$ (incluant les taxes) à Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. pour les services professionnels rendus.

**Budget 2020**



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

#### **Résolution numéro 304-2020**

#### **Prolongation du taux d'intérêt décrété à 0% pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Jacques**

---

ATTENDU QUE la résolution numéro 587-2019 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Jacques est fixé à 15 % par année ;

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité de Saint-Jacques à décréter par résolution un taux différent que celui prévu ;

ATTENDU QUE la résolution 189-2020 a établi le taux d'intérêt à 0 % pour toute somme due à la Municipalité de Saint-Jacques qui demeurerait impayée en date du 14 mai 2020, et ce jusqu'au 6 août 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire prolonger l'aide à ses contribuables en poursuivant l'application du taux d'intérêt de 0 % à toute créance qui lui est due ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de continuer à appliquer le taux d'intérêt à 0 % à toute somme due à la Municipalité de Saint-Jacques, qui demeurerait impayée en date du 14 mai 2020, et ce jusqu'au dernier versement de taxes de l'année, soit jusqu'au 15 octobre 2020.

#### **Résolution numéro 305-2020**

#### **Prolongation de la modification de la date d'échéance pour le paiement des droits de mutation**

---

ATTENDU QUE les droits de mutation facturés par la Municipalité de Saint-Jacques doivent être acquittés au plus tard le 30<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte ;

ATTENDU QUE la résolution 190-2020 a modifié la date d'échéance pour le paiement des droits de mutation au plus tard le 60<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte, et ce, jusqu'au 6 août 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire poursuivre l'aide à ses contribuables en continuant de prolonger la date d'échéance pour le paiement des droits de mutation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de poursuivre la modification de la date d'échéance pour le paiement des droits de mutation au plus tard le 60<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte.

QUE la modification de la date d'échéance pour le paiement des droits de mutation s'applique pour toutes les factures émises jusqu'au 15 octobre 2020.



Municipalité de  
Saint-Jacques

## Résolution numéro 306-2020

### Indexation des frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels

ATTENDU QUE les frais prévus au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels ont été indexés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

ATTENDU QUE les frais exigibles sont les suivants :

#### DOCUMENTS DÉTENUS PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX

Rapport d'événement ou d'accident	16,50 \$*
Copie du plan général des rues ou de tout autre plan	4,10 \$*
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	0,49 \$*/unité d'évaluation
Copie de règlement municipal	0,41 \$*/page maximum de 35 \$
Copie du rapport financier	3,30 \$*
Reproduction de la liste des contribuables ou habitants	0,01 \$*/nom
Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$*/nom
Photocopie d'un document (autre que paragraphe d)	0,41 \$*/page
Page dactylographiée ou manuscrite	4,10 \$*/page

#### AUTRES DOCUMENTS POUR LA REPRODUCTION

Feuille de papier (photocopieur ou imprimante)	0,41 \$*/unité
Photographie 5 X 7 po.	5 \$*/unité
Photographie 8 X 10 po.	6,50 \$*/unité
Plan	1,85 \$*/m <sup>2</sup>
Disquette (tous formats)	16,50 \$*/unité
Étiquette autocollante	0,10 \$*/unité

\*(plus taxes applicables)

ATTENDU QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 229-2019, adoptée le 6 mai 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et transmission de documents et de renseignements personnels.



Municipalité de  
Saint-Jacques

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## TRAVAUX PUBLICS

### Résolution numéro 307-2020

#### **Appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le service de déneigement de la Municipalité**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder par appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec pour son service de déneigement;

ATTENDU QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, désigne monsieur Benoit Marsolais, directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques pour répondre aux questions concernant ledit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à la publication de l'appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour son service de déneigement et à l'ouverture des soumissions le mercredi 26 août 2020, à 11 h 01, à la mairie de Saint-Jacques.

### Résolution numéro 308-2020

#### **Honoraires professionnels à *Les Services exp inc.* pour la préparation d'un avis de contamination dans le cadre du prolongement des infrastructures des rues Laurin et des Mésanges (phase 2)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à *Les Services exp inc.* pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale, phase II, dans le cadre du prolongement des infrastructures des rues Laurin et des Mésanges (phase 2) (résolution numéro 426-2019) ;

ATTENDU QU' une facture supplémentaire d'une somme de 395 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour la préparation d'un avis de contamination ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (559799) et de verser la somme de 395 \$ (plus taxes applicables) à *Les Services exp inc.* pour la préparation d'un avis de contamination, dans le cadre du prolongement des infrastructures des rues Laurin et des Mésanges (phase 2).

### Résolution numéro 309-2020

#### **Honoraires professionnels à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du projet de prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le



## Municipalité de Saint-Jacques

cadre du projet de prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges (résolution numéro 107-2019) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 3 480 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (13551a) et de verser la somme de 3 480 \$ (plus taxes applicables) à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre du projet de prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges.

**Budget 2020**

### Résolution numéro 310-2020

#### **Démission du directeur des travaux publics - Monsieur Benoît Marsolais**

ATTENDU QUE monsieur Marsolais occupe le poste de directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE monsieur Marsolais a informé la directrice générale qu'il quittera sa fonction vendredi le 7 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de monsieur Benoît Marsolais à titre de directeur des travaux publics.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### Résolution numéro 311-2020

#### **Nomination au poste de lieutenant - Monsieur Charles Desrochers**

ATTENDU QU' il y a vacance au poste de lieutenant du service de sécurité incendie de Saint-Jacques;

ATTENDU QU' une offre d'emploi a été publiée à l'interne concernant la fonction de lieutenant pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE deux candidats ont manifesté de l'intérêt pour ce poste;

ATTENDU QUE des rencontres ont eu lieu avec les deux candidats, et qu'un compte rendu des rencontres est déposé avec la recommandation du candidat;

ATTENDU QUE le candidat retenu par le directeur des incendies pour exercer la fonction de lieutenant est monsieur Charles Desrochers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la nomination de monsieur Charles Desrochers





*Municipalité de  
Saint-Jacques*

au poste de lieutenant du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques, le tout effectif à compter du 15 juillet 2020.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **Résolution numéro 312-2020**

#### **Mandat à Contrôles AC pour l'entretien préventif pour la station de pompage, 2083 Val-des-Cèdres - Renouvellement 2019-2020**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite renouveler le contrat d'entretien préventif pour la Station de pompage située au 2083, Val-des-Cèdres, Sainte-Julienne;

ATTENDU QU' une offre de service d'une somme de 1 546.69 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Contrôles AC pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre de service d'une somme de 1 546.69 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Contrôles AC pour l'entretien préventif de la Station de pompage au 2083, Val-des-Cèdres, Sainte-Julienne.

### **Résolution numéro 313-2020**

#### **Honoraires professionnels à GBI Experts-Conseils inc. pour l'assistance technique pour la mise à jour des plans d'ensemble des réseaux municipaux**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté GBI Experts-Conseil inc. pour l'assistance technique à la mise à jour des plans d'ensemble des réseaux municipaux pour un montant de 4 000 \$ plus taxes applicables (référence : résolution 293-2018);

ATTENDU QU' à ce jour, pour ce projet, des factures ont été reçues et payées pour une somme totalisant 3 900,00 \$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE des frais supplémentaires ont été nécessaires pour la réalisation du projet;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 600,00 \$ plus taxes applicables est reçue, portant les frais relatifs à ce projet à 4 500,00 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (00013531) et de verser la somme de 600,00 \$ (plus taxes applicables) à GBI experts-conseils inc. pour de l'assistance technique pour la mise à jour des plans d'ensemble des réseaux municipaux.

### **Résolution numéro 314-2020**

#### **Demande de raccordement aux services publics pour le lot numéro 4082834 (Montée Hamilton)**

ATTENDU QUE M. Fabrice Guillon s'adresse au conseil municipal dans sa correspondance du 8 juillet 2020, dans le but d'obtenir l'autorisation de la Municipalité de Saint-Jacques pour effectuer des



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

- travaux de raccordement aux services publics pour le lot numéro 4082834 (Montée Hamilton) situé à Sainte-Julienne ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède une politique relative à une telle demande (résolutions numéro 138-2018 et 139-2018) ;
- ATTENDU QUE l'ensemble des coûts reliés aux travaux sont à la charge du demandeur ;
- ATTENDU QUE les travaux seront effectués, dès que la demande sera complète, sous la supervision du Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de raccordement aux services publics de M. Fabrice Guillon, propriétaire du lot 4082834 (Montée Hamilton) situé à Sainte-Julienne.

#### **Résolution numéro 315-2020**

#### **Entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées Nourriture Crue Landreville Inc.**

---

- ATTENDU QUE Nourriture Landreville exploite une entreprise de transformation alimentaire pour animaux sur l'immeuble situé au 48 rue Beaudry, à Saint-Jacques;
- ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire et l'exploitante des ouvrages de traitement et d'assainissement des eaux usées situés au 1711 Bas de l'Église, à Saint-Jacques, avec lesquels elle traite les eaux usées d'une partie de ses citoyens, de certains commerces et autres établissements se trouvant sur son territoire, notamment celles générées par Nourriture Crue Landreville et son exploitation;
- ATTENDU QUE le traitement et l'assainissement des eaux usées générées par les activités de Nourriture Crue Landreville par la Municipalité sont actuellement régis par une convention signée le 22 octobre 1998;
- ATTENDU QUE dans le cadre de l'exploitation de l'usine de traitement et d'assainissement des eaux usées, il y a lieu que les Parties conviennent dès maintenant des normes de rejet de Nourriture Crue Landreville dans les ouvrages municipaux d'assainissement et des coûts reliés à leur utilisation;
- ATTENDU QUE l'article 46.4 du chapitre 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prohibe ou limite le déversement, dans tout système d'égout ou tout système de gestion des eaux pluviales, de toute matière qu'il juge nuisible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'abroger l'entente signée le 22 octobre 1998 et



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

d'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer la nouvelle entente à intervenir entre les parties.

QU'un coût minimum de 7 000 \$ soit facturé annuellement à l'entreprise Nourriture Crue Landreville inc.

#### **Résolution numéro 316-2020**

**Décompte progressif numéro 2 de Pompes Villemaire inc. pour l'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques dans le cadre des travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (section du rang Saint-Jacques sur 5 100 m à partir de la montée Hamilton)**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un contrat à Pompes Villemaire inc. pour l'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques dans le cadre des travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (référence : résolution 173-2020);

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de décompte progressif numéro 2 est reçue de FNX-INNOV inc. pour les travaux d'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques (secteur du rang Saint-Jacques) ;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 43 388.12 \$ (incluant les taxes) à Pompes Villemaire inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de FNX-INNOV inc. et de verser la somme de 43 388.12 \$ (incluant les taxes) à Pompes Villemaire inc. à titre de décompte progressif numéro 2 pour les travaux d'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques (secteur du rang Saint-Jacques).

**Règlement numéro 002-2017**

#### **Résolution numéro 317-2020**

**Mandat à GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges**

---

ATTENDU QUE GBI experts-conseils inc. a obtenu le mandat afin de procéder au développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges (référence : résolution 107-2019);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de de gré à gré avec GBI experts-conseils inc. pour :

- Compléter les plans et devis définitifs;
- Préparer les documents d'appel d'offres, assister les représentants de la Municipalité lors de l'ouverture des soumissions, analyser les soumissions reçues et effectuer la recommandation du plus bas soumissionnaire conforme;
- Surveillance bureau (réunions de démarrage et de suivi, comptes-rendus de réunions, suivi de toute la



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

correspondance sur le chantier, analyse des dessins d'atelier et approbation, analyse et recommandations des demandes de paiement de l'entrepreneur, coordination du contrôle qualité des matériaux qui sera effectué par un laboratoire, préparation des plans « Tel que construit », visites d'acceptation provisoire et finale du projet, etc.;

- Surveillance chantier par un des représentants de GBI experts-conseils inc. pendant les travaux;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 51 800 \$ (plus taxes applicables) est reçue de GBI experts-conseils inc. pour l'ensemble de ces services ;

ATTENDU QU' un projet de règlement est en procédure d'adoption (référence : règlement 005-2020) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 51 800 \$ (plus taxes applicables) et de mandater la GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels reliés au prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges.

**Règlement numéro 005-2020**

## **URBANISME**

### **Résolution numéro 318-2020**

#### **Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 juillet 2020**

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 juillet 2020.

### **Résolution numéro 319-2020**

#### **Facturation pour le fonds de parcs et terrains de jeux à la compagnie 9101-9141 Québec inc. représentée par monsieur Yves Marien**

ATTENDU QUE la compagnie 9101-9141 Québec inc., représentée par monsieur Yves Marien, a procédé à un lotissement du lot numéro 3 025 265 et du lot numéro 3 025 266 ;

ATTENDU QUE les nouveaux lots sont situés sur la rue Marcel-Lépine, à savoir : lots numéro 6 378 092 (nouveau lot à être construit) et 6 378 091 (lot résiduel) ;

ATTENDU QUE le propriétaire des lots s'engage à payer les droits obligatoires relatifs au fonds de parcs et terrains de jeux (règlement numéro 56-2001, article 3.2.5) ;

ATTENDU QUE lesdits frais sont de 1 464.83 \$, somme équivalente à 4 % de la valeur du lot numéro 6 378 092 (nouveau lot à être construit) estimée à 36 620.75 \$ ;



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la facturation de la somme de 1 464.83 \$ à la compagnie 9101-9141 Québec inc., représentée par monsieur Yves Marien, pour le fonds de parcs et terrains de jeux concernant le projet de lotissement du lot numéro 6 378 092 situé sur la rue Marcel-Lépine.

#### **Résolution numéro 320-2020**

##### **Facturation pour le fonds de parcs et terrains de jeux à monsieur Michaël Dumulong**

- ATTENDU QUE monsieur Michaël Dumulong a procédé à un lotissement du lot numéro 3 024 337 ;
- ATTENDU QUE les nouveaux lots sont situés au 2, rue Sincère, à savoir : lots numéro 6 384 636 (nouveau lot à être construit) et 6 384 635 (lot résiduel) ;
- ATTENDU QUE le propriétaire des lots s'engage à payer les droits obligatoires relatifs au fonds de parcs et terrains de jeux (règlement numéro 56-2001, article 3.2.5) ;
- ATTENDU QUE lesdits frais sont de 1 185.35 \$, somme équivalente à 4 % de la valeur du lot numéro 6 384 636 (nouveau lot à être construit) estimée à 29 633.96 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la facturation de la somme de 1 185.35 \$, à monsieur Michaël Dumulong pour le fonds de parcs et terrains de jeux concernant le projet de lotissement du lot numéro 6 384 636 au 2, rue Sincère.

#### **Résolution numéro 321-2020**

##### **Demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire de type garage privé - Propriété du 1018 chemin Lévesque**

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur la construction d'un bâtiment accessoire de type garage privé pour la propriété située au 1018, chemin Lévesque, et ce, tel que recommandé par le comité d'urbanisme (référence au compte rendu du CCU du 7 juillet 2020) sous la condition suivante :

- 1) La hauteur maximum du garage devra être de 20 pieds.
- 2) Le propriétaire dispose d'un an pour réaliser les travaux sans quoi il devra reprendre une nouvelle dérogation mineure.

### **LOISIRS**

#### **Résolution numéro 322-2020**

##### **Embauche de Mme Rachel Gamache au poste de technicienne du service culturel**

- ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a procédé aux entrevues pour le poste de technicienne du service culturel;
- ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de madame Rachel Gamache;



Municipalité de  
Saint-Jacques

ATTENDU QUE

l'entrée en fonction est prévue le 3 août 2020;

ATTENDU QUE

les conditions de travail sont celles prévues au contrat signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'embauche de madame Rachel Gamache au poste de technicienne du service culturel en date du 3 août 2020.

#### Résolution numéro 323-2020

#### **Honoraires professionnels à GBI Experts-Conseils inc. pour l'assistance technique dans l'analyse de la patinoire du parc Aimé-Piette**

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a souscrit à un contrat de gré à gré avec GBI experts-conseils inc. pour l'assistance technique dans différents projets selon les taux horaires suivants (référence : résolution 168-2020);

PERSONNEL	TARIFS
Mario Filion, ingénieur sénior	150 \$/h
Ingénieur	135 \$/h
Équipe d'arpentage	150 \$/h
Technicien sénior	80 \$/h
Adjointe administrative	50 \$/h

ATTENDU QU'

une facture d'une somme de 2 561,25 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour du soutien technique dans l'analyse de la patinoire du parc Aimé-Piette ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (00013578) et de verser la somme de 2 561,25 \$ (plus taxes applicables) à GBI experts-conseils inc. pour du soutien technique dans l'analyse de la patinoire du parc Aimé-Piette.

**Budget 2020**

#### Résolution numéro 324-2020

#### **Partage des coûts relatifs aux bains libres offerts par la Municipalité de Saint-Jacques**

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques offre la possibilité à ses citoyens de profiter de bains libres au pavillon des sports du Collège Esther-Blondin, et ce, gratuitement ;

ATTENDU QUE

les bains libres auront lieu de 13 h 30 à 15 h 30, les premiers samedis du mois d'octobre, novembre et décembre 2020 et de février à juin 2021 ;

ATTENDU QUE

les municipalités de Saint-Alexis, Sainte-Marie-Salomé et Saint-Liguori ont manifesté le désir de participer à l'activité et acceptent le partage des frais de location, au prorata de la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, une



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

entente intermunicipale avec les municipalités désirant participer aux bains libres de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### **Résolution numéro 325-2020**

#### **Culture Lanaudière - Demande d'appui au projet de *halte jardin* dans le cadre du programme COVIDART**

ATTENDU QUE Culture Lanaudière demande l'appui de la Municipalité de Saint-Jacques à son projet de *Halte Jardin mettant à l'honneur la valeur de la biodiversité* déposé dans le cadre du programme COVIDART QUÉBEC;

ATTENDU QUE le projet de *Halte Jardin mettant à l'honneur la valeur de la biodiversité* répond aux critères du programme COVIDART QUÉBEC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que la Municipalité de Saint-Jacques appuie la candidature du projet de *Halte Jardin mettant à l'honneur la valeur de la biodiversité* déposé par Culture Lanaudière dans le cadre du programme COVIDART QUÉBEC.

#### **Résolution numéro 326-2020**

#### **Mandat à Cervi-Froid pour la fourniture d'une remorque réfrigérée pour les célébrations de la fête nationale 2021**

ATTENDU QU' en raison de la déclaration d'urgence sanitaire, décrétée en mai 2020, dans tout le territoire québécois par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a dû annuler tous les événements publics intérieurs et extérieurs prévus à l'été 2020, et ce, tel que prévu à la résolution du conseil numéro 212-2020;

ATTENDU QUE les célébrations de la fête nationale qui devaient avoir lieu le mercredi 24 juin 2020 au parc Aimé-Piette ont été annulées ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques avait déjà souscrit à un contrat de gré à gré avec Cervi-Froid pour la fourniture d'une remorque réfrigérée pour la fête nationale de juin 2020 ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 282 \$ avait été reçue de Cervi-Froid en 2020 :

ATTENDU QU' un acompte d'une somme de 84 \$ avait déjà été versé pour la réservation en 2020 ;

ATTENDU QUE le contrat 2020 est reporté pour les célébrations de la fête nationale en 2021;

ATTENDU QUE la somme de 84 \$ déjà versée à Cervi-Froid en 2020 est conservée et appliquée au contrat 2021;

ATTENDU QUE le solde d'une somme de 198 \$ est exigible lors de la livraison de la remorque réfrigérée;



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de reporter le contrat 2020 en 2021 incluant la proposition d'une somme de 282 \$ et de mandater Cervi-Froid pour la fourniture d'une remorque réfrigérée pour les célébrations de la fête nationale 2021.

## **BIBLIOTHÈQUE, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

### **Résolution numéro 327-2020**

#### **Mandat pour la signature de la convention du Programme d'aide financière au développement des collections des bibliothèques autonomes**

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, la convention relative à l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du Programme d'aide financière au développement des collections des bibliothèques autonomes.

## **VARIA**

### **Résolution numéro 328-2020**

#### **Honoraires professionnels à FNX-INNOV inc. pour des services professionnels dans le cadre de l'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à FNX-INNOV inc. pour des services de surveillance dans le cadre de l'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques (résolution numéro 175-2020) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 2 025 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (378685) et de verser la somme de 2 025 \$ (plus taxes applicables) à FNX-INNOV inc. pour les services de surveillance dans le cadre de l'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques.

**Règlement numéro 002-2017**

### **Résolution numéro 329-2020**

#### **Demande de permis dans le secteur PIIA du centre-ville pour de nouvelles enseignes murales pour le 4 café au 85 à 89B rue Saint-Jacques**

ATTENDU QU' une demande de permis est présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'installation de nouvelles enseignes murales pour le 4 café au 85 à 89B rue Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans une zone soumise au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU QU' après l'analyse des critères d'évaluation du PIIA, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil l'émission du permis





*Municipalité de  
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de délivrer un permis au propriétaire du 4 Café, selon les recommandations et conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme (compte rendu du 7 juillet 2020), pour l'installation de deux nouvelles enseignes murales en bois pour identifier le commerce et afficher le menu à l'extérieur de l'établissement.

#### **Résolution numéro 330-2020**

#### **Dépôt de nuit - Autorisation de signature d'une entente avec la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie**

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie, en cette période de crise sanitaire, demande à la Municipalité de Saint-Jacques de procéder à ses dépôts bancaires par dépôt de nuit;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a besoin d'une clé pour effectuer ce type de transaction par dépôt de nuit;

ATTENDU QU' il y a lieu de signer une entente avec la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, une entente avec la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie pour l'obtention d'une clé afin d'effectuer ses dépôts bancaires par dépôt de nuit.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)**

Aucune question.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution numéro 331-2020**

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 25.

*[Signé]*  
Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*[Signé]*  
Josyane Forest,  
Mairesse

Les résolutions numéro 295-2020 à 331-2020 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.